



sictiam



ÉCRIVONS ENSEMBLE UN AVENIR
DURABLE & INNOVANT

L'année 2023 s'est clôturée avec des perspectives encourageantes qui laissent entrevoir un avenir prometteur. Les bases solides établies nous permettent d'aborder l'année 2024 avec confiance et optimisme. Nos équipes sont fières des avancées significatives réalisées sur les projets clés, qui ne font que préfigurer d'autres réussites à venir. La collaboration, l'échange d'idées et le travail d'équipe ont été au cœur de ces succès, démontrant la puissance de nos valeurs : proximité, mutualisation et solidarité.

Ensemble, continuons à écrire le chapitre d'une nouvelle année prospère, pleine d'innovations et résolument tournée vers la durabilité.

Bonne Année 2024 !



Pour dévoiler les orientations de l'année 2024, qui de mieux placé que Charles Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes et du SICTIAM ?

À travers cet entretien exclusif, retour sur les initiatives mises en œuvre par le Syndicat en 2023 et présentation des nombreux défis numériques et énergétiques à venir, auxquels le SICTIAM fait face dès ce mois de Janvier.

Une seule orientation guide les actions du SICTIAM : satisfaire les Adhérents.

Monsieur le Président, en quelques mots, quel est votre ressenti sur les actions menées par le SICTIAM en 2023 ?

L'année 2023 a été cruciale pour notre engagement envers l'excellence et la satisfaction de nos adhérents. Le SICTIAM, en constante évolution, s'est affirmé comme une entité plus réactive et proche de vous. Je m'en réjouis car cela témoigne du dynamisme de notre Syndicat pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, et ce, dans une démarche d'amélioration continue.

Ce nouvel élan du SICTIAM se traduit notamment par la poursuite de nouvelles demandes d'adhésion tant sur les services numériques que sur les offres énergies.

Pour l'année 2023, le SICTIAM compte 103 nouvelles adhésions :



28 nouveaux adhérents
Ingénierie Numérique



58 nouveaux adhérents
Éclairage public



17 nouveaux adhérents
Maîtrise de la demande
en énergie et Énergies
renouvelables

Soit près de 460 adhérents au total.

Comment le SICTIAM s'adapte-t-il de manière efficace aux défis en perpétuelle évolution ?

Répondre aux besoins de nos adhérents ne peut se faire qu'à travers la proximité. Vous m'avez sûrement entendu répéter cela à maintes reprises, mais pour maintenir notre position de leader en tant que fournisseur public de services numériques et énergétiques, il est impératif d'être au plus près des territoires. Leurs besoins constituent l'essence même de notre utilité. Dans le cadre de notre engagement à rétablir un lien de proximité avec les collectivités et établissements publics adhérents, diverses actions ont été entreprises. Cela inclut notamment l'organisation de points d'étape sur le terrain, mais aussi des événements tels que les Rencontres de Proximité qui ont permis d'échanger avec une centaine d'adhérents, ou les matinées thématiques avec des intervenants de qualité, visant à informer sur les dernières avancées technologiques. Sans oublier le retour de la Journée des Utilisateurs, après 5 ans d'absence, qui a réuni près de 500 personnes. Ces initiatives traduisent notre engagement continu envers la collaboration et l'innovation, renforçant ainsi notre position en tant que partenaire privilégié pour nos adhérents.

Grâce aux efforts fournis par l'ensemble de nos équipes, nous entamons l'année 2024 avec assurance et optimisme.

Quelles sont les récentes avancées du programme de fibre optique ?

Les chiffres progressent chaque jour. L'année 2023 s'est terminée avec près de 54 000 prises construites et environ 52 000 prises ouvertes à la commercialisation, soit 68% du programme réalisé. Je ne vous le cache pas, c'est une grande satisfaction. Ce résultat montre que la reprise en main du projet initiée fin 2022 est réelle. Nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif sur les 100 communes du Moyen et Haut-Pays maralpin.

Je vous invite à suivre l'avancée du déploiement sur www.sictiam.fr/expertises/fibre-optique.



Les attaques informatiques ciblant les acteurs publics sont de plus en plus nombreuses. De janvier 2022 à juin 2023, l'ANSSI a traité 187 incidents. Quelles actions sont menées par le SICTIAM pour protéger les collectivités ?



Le SICTIAM est résolument déterminé à être le partenaire de confiance des territoires en matière de cybersécurité en promouvant les directives de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). En plus d'un investissement à hauteur de 257 187 euros en 2023 pour le renforcement de la sécurité des infrastructures d'hébergement de nos adhérents et la mise en œuvre de protocoles avancés pour sécuriser les données sensibles des collectivités, nous mettons à disposition de nos adhérents des programmes de sensibilisation visant à renforcer leur résilience face aux menaces numériques. Des efforts qui seront renouvelés en 2024 et les années suivantes. Aussi, depuis novembre, nous avons intégré la liste des prestataires référencés sur le site [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr). Cette initiative, que je salue, renforce notre engagement, que nous prévoyons de maintenir et d'améliorer au cours des prochains mois.

Quels sont les nouveaux projets en matière d'énergies renouvelables et d'éclairage public que le SICTIAM a lancés en 2023 ?

Depuis 2017, mon engagement en faveur d'un territoire respectueux de l'environnement s'exprime à travers le GREEN Deal, lancé avec les Conseillers Départementaux. Ce programme vise à soutenir des projets environnementaux dans les Alpes-Maritimes, contribuant à en faire un leader de la transition écologique. Grâce à l'intégration des compétences du SDEG dans le SICTIAM en 2022, nous avons initié des projets innovants en énergies renouvelables et éclairage public pour promouvoir la durabilité. Toutes nos missions convergent vers la transition énergétique et la réduction de l'empreinte carbone, en accord avec nos engagements environnementaux. En 2024, le SICTIAM poursuivra ses actions écologiques, introduisant des formations mensuelles sur la sobriété numérique et énergétique pour favoriser une consommation responsable et optimiser l'utilisation des ressources. Notre engagement demeure fort pour apporter des solutions concrètes aux défis environnementaux actuels.



Le SICTIAM a rejoint le Label Réserve Internationale de Ciel Étoilé. Que faisons-nous pour préserver la qualité du ciel lumineux ?



Le SICTIAM, en collaboration avec le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté de communes Alpes d'Azur, le Parc national du Mercantour et le Parc régional des Préalpes d'Azur, lance un programme ambitieux de rénovation de l'éclairage public. Le projet vise à sensibiliser les collectivités sur la nécessité de repenser leur éclairage public en lien avec les enjeux de la transition énergétique et écologique. Des offres personnalisées ont été élaborées pour accompagner les collectivités dans l'extension et la rénovation de leurs réseaux et installations d'éclairage public. L'objectif à l'horizon 2028 est d'équiper à 100 % en LED le parc d'éclairage public des communes, avec des mesures supplémentaires telles que la sécurisation des ouvrages, l'accélération de la rénovation écologique et énergétique, et l'amélioration de la perception nocturne des communes. Actuellement, 58 communes ont adhéré à la nouvelle offre Éclairage public du SICTIAM, qui propose trois types de prestations pour répondre à la diversité des besoins et professionnaliser les pratiques.

